

Lorsque nous devons de l'argent au gouvernement, il nous impose une amende si nous ne payons pas rubis sur l'ongle. Lorsque c'est lui qui nous doit de l'argent, pourquoi ne pouvons-nous pas exiger le même traitement?

C'est une excellente question, surtout à l'heure actuelle.

Nous ne pouvons pas compter sur cet argent que nous avons gagné pour payer nos factures et les intérêts que nous devons maintenant payer à cause de cela commencent à s'accumuler. Si le gouvernement nous payait des intérêts sur les prestations en retard, il comprendrait peut-être l'injustice dont nous sommes victimes.

Nous faisons ce travail parce que le pays en a besoin, mais les chèques du gouvernement sont très en retard. Nous devons patauger dans la neige épaisse, travailler par tous les temps et nous déplacer en terrain montagneux pour éclaircir la forêt alors que les autres prestataires de l'assurance-chômage restent bien au chaud à la maison et reçoivent leurs prestations à temps, tandis que nous devons endurer de longs retards. Accepteriez-vous de faire un tel travail sans être payé à temps? Certains travailleurs n'ont même plus les moyens de s'apporter un casse-croûte ou de conduire leur voiture. Depuis la fermeture de la Louisiana Pacific Canada Ltd. en 1981, il est très difficile de se faire embaucher dans la région.

Nous sommes heureux de pouvoir participer au programme d'aide à l'emploi temporaire. Ce programme nous a donné une excellente formation et beaucoup d'expérience dans l'industrie forestière. Nous avons le sentiment de faire quelque chose d'important puisque nous savons que nous aidons notre pays en ces temps difficiles mais nous serions très heureux de recevoir plus d'appui du gouvernement lui-même puisque la province a besoin de notre travail et qu'elle en profite. Nous vous saurions gré de vous pencher sur cette question.

Bon nombre de travailleurs dont il est question dans cette lettre manquent d'instruction, mais ils sont disposés à travailler à bas prix afin de se rendre utiles pour la société. En dépit de demandes qu'il y avait répétées et bien qu'on lui ait signalé à maintes reprises des rébellions d'ordre technique ou autre, le gouvernement n'a toujours pas adopté de système qui permette de payer ces travailleurs toutes les deux semaines. Si un employeur qui avait la même réputation que le gouvernement essayait d'emprunter une assez grosse somme à une société privée, il se ferait sans doute regarder de travers.

La lettre ne parle pas des retards normaux. Une liste de 18 ouvriers a été jointe à la lettre. Pour l'un d'eux, les prestations sont en retard de sept semaines, pour trois autres de quatre semaines, pour les deux suivants, elles sont tellement en retard qu'ils ont perdu le compte, pour deux autres, elles ont trois semaines de retard pour un autre quatre semaines, pour un autre un nombre incalculable de semaines, et pour le reste, des prestations sont en retard de quatre semaines, de trois semaines, de quatre semaines, de trois semaines, de trois semaines, de six semaines, de trois semaines et enfin de trois semaines respectivement.

• (1210)

Voilà quelle a été la conduite de ce gouvernement au chapitre de la rémunération de ses employés, sans parler des sommes qu'il est appelé à verser à d'autres titres et pour lesquelles la loi ne prévoit pas normalement de délai de paiement. Dieu sait comment il se comporte quand la loi ne l'oblige pas à payer ce qu'il doit. Or, aucune loi ne l'y contraint puisque le gouvernement provincial, agissant de concert avec le gouvernement fédéral, a fait en sorte que les parties des mesures législatives provinciales exigeant le versement de la rémunération aux dates prévues ne s'appliquent pas. Ainsi, le gouvernement est allé jusqu'à obtenir des accommodements aux lois et aux règlements.

Ce n'est peut-être pas le temps de réciter toutes les lacunes des divers programmes fédéraux, mais celles que j'ai mentionnées montrent que le gouvernement est incapable de respecter ses engagements financiers et qu'il n'a absolument pas le sens

### *Pouvoir d'emprunt*

des priorités. Comment se fait-il que notre pays ait réussi à accumuler une dette aussi accablante au cours des dernières années? Il y a une foule de raisons, monsieur le Président, dont certaines n'ont pas manqué d'être retenues par les députés. Il est intéressant de noter que, alors même qu'on nous demande l'autorisation d'emprunter encore 19 milliards de dollars, le total cumulatif des impôts dus par des sociétés et dont le paiement a été différé atteignait, en juin 1982, 20,8 milliards de dollars. Pour les membres de notre parti, les impôts différés sont en réalité des prêts sans intérêt qui sont accordés aux sociétés par le biais du régime fiscal. Il s'agit de sommes qui sont dues à la population canadienne et qui n'ont pas été payées. Le paiement en a été reporté pour diverses raisons, bien que le Canadien moyen n'ait pas, lui, la possibilité de retarder l'échéance pour le versement de ses impôts. Il conviendrait que certains d'entre nous soulignent cet état de choses quand on vient nous demander le pouvoir d'ajouter 19 milliards de dollars à notre déficit. Parce qu'on ne réclame pas des sociétés le paiement de ces dettes, ou qu'on ne l'a pas réclamé pendant plusieurs années, ce sont les Canadiens qui sont appelés à payer la note.

Il y a quelques jours, j'ai reçu un exemplaire du «Beale's Letter», publication indépendante destinée aux p.d.g d'entreprises forestières exerçant pour la plupart leur activité dans le Nord-Ouest du Pacifique, mais qui en réalité est diffusée à la grandeur du continent. Le rédacteur en chef de ce bulletin—très bien coté dans le secteur forestier—s'est rendu dernièrement à Tacoma, dans l'État de Washington, où il s'est entretenu avec un industriel de la région dont il rapporte les propos dans le numéro en question. L'industriel lui aurait fait les observations suivantes:

Si le Canada d'aujourd'hui me préoccupe vraiment, c'est d'abord et avant tout en raison de l'incertitude politique qui y règne. Qu'advient-il de M. Trudeau? Sera-t-il encore là dans dix ans? Pour ce qui est de M. Clark, pendant qu'il était premier ministre, il semblait que le Canada n'avait personne à sa tête.

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais quand il parle de ses collègues de la Chambre, il doit les désigner en mentionnant leur portefeuille, leur charge ou leur circonscription.

**M. Kristiansen:** Avec tout le respect que je vous dois, je suis conscient de cette disposition du Règlement et j'essaie généralement de m'y conformer. Je citais simplement un extrait d'une publication où ces noms étaient mentionnés.

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Encore une fois, la présidence tient à rappeler aux députés que nous ne devons pas passer outre au Règlement en nous rendant indirectement coupables de ce qu'il nous interdit de faire directement. La présidence a recommandé à maintes reprises aux députés d'observer la plus grande prudence en citant des extraits de documents. Il s'agit simplement de respecter la raison pour laquelle chacun de nous est ici, et je conseillerais au député de suivre la pratique établie à cet égard.

**M. Kristiansen:** Très bien, monsieur le Président. Encore une fois, ce qui nous inquiète puisqu'il est question de confiance, non seulement par rapport à la politique canadienne actuelle mais aussi à la situation qui prévaudra dans les années qui viennent, c'est que nous partageons, en tant que députés, les préoccupations que ressentent ceux qui nous ont élus quant à savoir si le gouvernement réussira jamais, celui-ci ou un autre, à établir des programmes et des priorités raisonnables.